

# LA LETTRE

## DE PRO BTP

MARS 2018 – [www.probtp.com](http://www.probtp.com)

ARTISANS



Santé

### Votre complémentaire bouge en 2018

Face aux nouvelles attentes exprimées par les artisans, PRO BTP renforce les garanties de sa complémentaire santé pour certaines options. Explications.



Les soins d'ostéopathie et de chiropractie sont désormais pris en charge dès l'option P3+ de la complémentaire santé de PRO BTP.

Les besoins en matière de santé évoluent. PRO BTP s'est donc adapté en élargissant les garanties de sa complémentaire santé.



#### Des vaccins mieux remboursés

Depuis le début de l'année, de nombreux artisans profitent ainsi d'une couverture santé renforcée, sans coût supplémentaire. Côté soins, le vaccin anti-grippe est pris en charge à hauteur de 15€<sup>(1)</sup> dès l'option S2 du contrat. À partir de l'option S4, tous les vaccins non remboursés par la Sécurité sociale sont couverts<sup>(2)</sup> pour un maximum de 60€<sup>(1)</sup>. Un réel bénéfice pour se prémunir contre des affections courantes comme la gastroentérite ou pour les voyageurs devant se faire vacciner contre les maladies dites « tropicales ».



#### La prise en charge de la chirurgie de l'œil et des implants dentaires

Autre nouveauté : le remboursement de la chirurgie réfractive de l'œil. PRO BTP couvre désormais les opérations de correction de la myopie, de l'astigmatisme et d'autres problèmes de vue dès l'option P3+, avec un forfait de 300 € par œil<sup>(1)</sup>. Le montant va jusqu'à 500 € en option P6. Les implants dentaires ne sont pas oubliés puisqu'ils sont désormais pris en charge à partir du niveau P3+, à hauteur de 300€<sup>(1)</sup>. Ils peuvent aller jusqu'à 600 € pour l'option P6.



#### Les médecines douces intégrées à la complémentaire

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les soins d'ostéopathie, de chiropractie, d'acupuncture, d'éthiopathie (médecine non conventionnelle manuelle) et de diététique sont également couverts. Dès l'option P3+, les artisans peuvent suivre deux séances par an de médecine douce, chacune remboursée à 40€<sup>(3)</sup>. La prise en charge passe à quatre par an, remboursées à 60€, en option P6<sup>(3)</sup>. Pour connaître le détail de vos garanties, rendez-vous sur la rubrique Santé de votre espace Mon compte, sur [probtp.com](http://probtp.com), ou sur l'appli PRO BTP Santé.

(1) Par an et par bénéficiaire.

(2) Vaccin prescrit ayant reçu une autorisation de mise sur le marché.

(3) Dans la limite d'un plafond annuel par famille (exemple : 200 € en option P3+).

#### L'appli PRO BTP Santé, vos services santé partout, tout le temps

Disponible en téléchargement gratuit sur Smartphone

- Utilisez votre carte de tiers payant digitale sur l'appli pour ne pas avancer de frais
- Géolocalisez nos partenaires de santé les plus proches
- Calculez votre reste à charge
- Suivez vos remboursements
- Demandez une prise en charge hospitalière

... et bien plus encore !



## Protection sociale

### La fin du RSI est proclamée

C'est lancé. Le régime social des indépendants (RSI) va progressivement être absorbé par la Sécurité sociale. Ses missions vont être redistribuées : l'assurance-maladie aux CPAM, la retraite de base aux Carsat. Les affiliés actuels du RSI conserveront des interlocuteurs spécifiques au sein du régime général. Concrètement, tout ne va pas se faire d'un coup. Une « phase transitoire » de deux ans a déjà débuté le 1<sup>er</sup> janvier dernier. Elle durera jusqu'au 31 décembre 2019.

Le versement des cotisations pourrait se faire mensuellement ou trimestriellement, selon l'évolution du chiffre d'affaires. Par ailleurs, les indépendants pourront, d'ici 2020, ne faire qu'une seule déclaration fiscale et sociale au lieu de deux actuellement. Enfin, les prestations maladie et maternité devraient être améliorées et des droits au chômage ouverts.



## Prévention BTP

### Faire son document unique n'a jamais été aussi simple

L'organisme professionnel de prévention du Bâtiment et des Travaux publics (OPPBT), partenaire de PRO BTP, a conçu un nouvel outil d'évaluation des risques à destination des artisans et TPE du BTP, MonDocUnique Prem's. Évaluer les risques de l'entreprise, c'est indispensable et aujourd'hui, c'est simple !



Plus qu'une obligation légale, le Document Unique est un outil efficace qui permet de gagner en sécurité et en performance. Avec monDocUniquePrem's, le chef d'entreprise a tous les atouts pour bien démarrer sa démarche de prévention et assurer la sécurité et la santé de ses salariés.

Retrouvez ce nouvel outil simple, gratuit et rapide à réaliser sur [www.mondocuniqueprems.fr](http://www.mondocuniqueprems.fr). Avec plus de 17 ans d'expérience dans la mise à disposition d'outils « document unique », l'OPPBT accompagne, notamment, les entreprises du BTP qui font leurs premiers pas en prévention.

#### Un document unique en 3 étapes

Il suffit de trois étapes pour réaliser le document sur le site [www.mondocuniqueprems.fr](http://www.mondocuniqueprems.fr)

1. Choisissez les métiers présents dans l'entreprise
2. Sélectionnez les risques majeurs liés à chaque activité
3. Identifiez les actions à mettre en œuvre.

Le document unique est alors créé et le plan d'action est généré automatiquement. Il mentionne les opérations de prévention déjà réalisées et celles qui restent à faire.

Le fichier est imprimable sous forme d'affiche pour présenter aux salariés les priorités de l'année.

Enfin, vous recevez tous les ans une notification de mise à jour de l'évaluation des risques.

#### Un document unique et pratique !

## Épargne

+ 2,06 % <sup>(1)</sup> pour le fonds en euros de l'Épargne **CONFIANCE**®

En 2017, l'Épargne **CONFIANCE**® de PRO BTP a encore fait preuve d'une grande solidité. Avec un rendement de 2,06 % <sup>(1)</sup>, son fonds en euros se situe parmi les meilleures performances du marché. Pour en savoir plus sur les résultats de l'assurance vie de PRO BTP, rendez-vous sur [probtp.com/epargne](http://probtp.com/epargne)

(1) Net de frais sur l'épargne gérée avant prélèvements sociaux et fiscaux. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.



Pour contacter votre direction régionale PRO BTP, rendez-vous sur [www.probtp.com/contacts](http://www.probtp.com/contacts)